

ALMAYRAC  
BLAYE-LES-MINES  
CAGNAC-LES-MINES  
CARMAUX  
COMBEFA  
CRESPIN  
JOUQUEVIEL  
LABASTIDE-GABAUSSE  
LAPARROUQUIAL  
LE GARRIC  
LE SÉGUR  
MAILHOC  
MILHAVET  
MIRANDOL-BOURGNOUNAC  
MONESTIÉS  
MONTAURIOL  
MONTIRAT  
MOULARÈS  
PAMPELONNE  
ROSIÈRES  
SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX  
SAINT-CHRISTOPHE  
SAINT-JEAN-DE-MARCEL  
SAINTE-CROIX  
SAINTE-GEMME  
SALLES  
TAÏX  
TANUS  
TRÉBAN  
TRÉVIEN  
VALDÉRIÈS  
VILLENEUVE-SUR-VÈRE  
VIRAC

Carmausin  
Ségala,

*vo*tre nouvelle  
Communauté  
de communes

# Édito



Aujourd'hui, la France compte quatre échelons administratifs locaux qui se partagent des compétences : commune, intercommunalité, département et région. Cet empilement des échelons d'administration, les compétences partagées et les financements croisés sont souvent résumés par l'expression "millefeuille territorial". Cette organisation, souvent illisible pour le citoyen, nuit à l'efficacité de l'action publique des territoires.

Une importante réforme territoriale entend transformer pour plusieurs décennies l'architecture de nos territoires. En jeu, la baisse des dépenses publiques et une meilleure prise en compte des besoins des citoyens.

Un premier volet a déjà été ouvert en janvier 2014 avec la loi dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM).

Le deuxième volet de la réforme territoriale prévoit de réduire le nombre de régions de 22 à 13.

Troisième volet de cette réforme, le projet NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) vise à clarifier les compétences des différents échelons territoriaux (régions, départements, intercommunalités, communes).

C'est ce dernier volet qui nous intéresse plus particulièrement.

Le projet de loi prévoit que :

- la clause de compétence générale est supprimée pour les départements et les régions ;
- les communes sont confortées ;
- les intercommunalités montent en puissance.

Les intercommunalités devront compter au moins 20 000 habitants, être organisées autour de bassins de vie et porter des projets d'envergure. Le relèvement du seuil d'intercommunalité de 5 000 à 20 000 habitants permettra d'avoir davantage de capacités à agir au niveau des bassins de vie d'aujourd'hui, plus étendus que ceux d'hier. Il s'accompagnera d'un mouvement d'augmentation des compétences des intercommunalités permettant ainsi la diminution du nombre de syndicats intercommunaux. Il génèrera des économies de gestion dans des services utilisés au quotidien par nos concitoyens comme l'eau, les déchets ou les transports.

Notre nouvelle Communauté de Communes Carmausin-Ségala devra à nouveau s'interroger sur l'élargissement, ou du moins réfléchir à la pertinence du périmètre de son bassin de vie. L'enjeu est de taille car il déterminera le dimensionnement des services et des projets à développer dans une logique de proximité.

Le Président  
Didier SOMEN

## Sommaire

- Aux sources de l'intercommunalité (chronologie) **p 4**
- Fonctionnement de l'institution
  - la gouvernance
  - les élus**p 5-6-7**
- Les compétences de la Communauté de communes **p 8-9**
- La Communauté au service des habitants **p 10-11**
- Les moyens de la Communauté de communes **p 12**
- Les solidarités au sein du bloc communal : "relever le défi" **p 13**
- Le Territoire **p 14-15**
- Les Hommes (étude démographique) **p 16-17-18**
- Le projet de territoire : quel avenir pour le Carmausin-Ségala ? **p 19**

### Le logo



**Carmausin  
Ségala**

*« Une spirale pour suggérer le dynamisme d'un territoire en pleine évolution, des couleurs fraîches et vivantes, une signature qui présente la collectivité avec élégance et sobriété. »*

Intercô Mag - Le bulletin d'information de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala  
2 rue du Gaz 81400 CARMAUX - 05 63 36 14 03  
Directeur de la publication : Didier SOMEN  
Impression : SIEP Terssac - Tirage : 15 840 ex.  
Photos © 3CS et Trifyl - Dépôt légal à parution : mars 2015  
Conception graphique/mise en page : 06 21 31 41 22  
Rédaction : Service Communication 3CS  
Diffusion : La Poste

# Comprendre votre Communauté de communes

**Nom de baptême :**  
"La Communauté de  
communes Carmausin-Ségala"  
(3CS). Née officiellement  
le 1<sup>er</sup> janvier 2014 de la fusion  
de la 3C et de la CCSC (1),  
la nouvelle entité  
intercommunale regroupe  
33 communes et couvre  
un territoire sensiblement  
plus large que le bassin de vie  
carmausin.



Marché de Carmaux et randonnée à Monestiés.

Cette fusion s'inscrit dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 consacrée à la réforme des collectivités territoriales, une réforme centrée sur deux mesures phares : l'achèvement de la carte de l'intercommunalité en France à l'horizon 2014 par le jeu des regroupements ou des fusions de communes ; l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct. Aujourd'hui, le processus de décentralisation initié en 1982 déroule son acte III : le Conseil constitutionnel a validé le 15 janvier dernier le redécoupage de la France en 13 Régions administratives ainsi que le calendrier des prochaines élections départementales (22 et 29 mars 2015) et régionales (décembre 2015). D'autres dispositions en discussion concernent notamment la clarification des compétences et une nouvelle refonte de l'intercommunalité en fonction de la population. Objectifs affichés par le gouvernement, le renforcement des solidarités territoriales, la maîtrise des dépenses publiques et une meilleure prise en compte des besoins citoyens. Dans cette nouvelle "architecture territoriale", le projet

de loi de juin 2014 souligne le **rôle majeur dévolu aux intercommunalités : elles doivent correspondre aux bassins de vie pour une plus grande efficacité dans les services rendus à la population.** ("compétences de proximité".)

Plusieurs enquêtes révèlent pourtant que l'intercommunalité en général et les communautés de communes en particulier sont encore mal connues, mal repérées par nos concitoyens dans les différentes strates du "millefeuille administratif". Question récurrente : qui fait quoi ? questions connexes : quelles incidences dans notre vie quotidienne ? quel horizon pour notre cadre de vie ? quels enjeux pour la collectivité ? quelles perspectives pour notre territoire ?

Ce premier bulletin d'information de la Communauté de communes Carmausin-Ségala s'efforce d'abord d'apporter quelques réponses à ces interrogations

en présentant l'institution elle-même, son fonctionnement, ses champs d'intervention et, très concrètement, sa présence dans notre vie quotidienne. Il brosse ensuite un "portrait de territoire" de notre bassin de vie en privilégiant la composante démographique. Il esquisse enfin, avec le président Didier SOMEN, les grandes lignes du "projet territorial", véritable feuille de route qui fixe le cap pour l'avenir.

1) Communauté de communes du Carmausin (3C) et Communauté de communes du Ségala Carmausin (CCSC)

2) Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la France comptait 1903 Communautés de communes (CC) regroupant 85% des communes et 44% de la population. L'autre moitié de la population était couverte par les Communautés urbaines (CU), les Communautés d'agglomération (CA), les Syndicats d'agglomération nouvelle (SAN) et les Métropoles (ME) - (source DGCL).

**La commission communication**

*Bonne lecture de ce numéro spécial qui ouvre la série des publications institutionnelles de notre Communauté de communes Carmausin-Ségala !*

# Aux sources de notre intercommunalité

**Pendant plus de dix ans, les 2 communautés de communes du Carmausin et du Ségala carmausin ont suivi des parcours distincts bien que leur territoire appartienne au même bassin de vie. L'opération de fusion s'imposait logiquement.**

## Balisateur chronologique :

- jusqu'au 31/12/2013, deux entités distinctes.
- la Communauté de communes du Carmausin (3C) qui regroupe les trois communes urbaines de Carmaux, Blayelles-Mines et Saint-Benoît-de-Carmaux.
- la Communauté de communes du Ségala-Carmausin (CCSC) constituée de 30 communes périurbaines essentiellement rurales (couvrant 25 communes à l'origine, son territoire s'est élargi par les adhésions successives des communes de Cagnac-les-Mines, puis Sainte-Croix et Mailhoc, enfin Villeneuve/Vère et Milhavet).
- en 2008, la création d'un organisme commun à vocation économique (ACSE) scelle la volonté de rapprochement des deux structures.
- L'arrêté préfectoral du 18 février 2013 prononce la fusion des deux communautés de communes au 1er janvier 2014. La

nouvelle entité regroupe 33 communes.

- janvier à mars 2014 : la nouvelle entité fonctionne de manière transitoire jusqu'aux élections municipales.
- Les élections municipales de mars 2014 (23 et 30 mars) : elles sont marquées par l'entrée en vigueur de nouvelles règles relatives à l'élection des conseillers communautaires. Pour la première fois, dans les communes de plus de 1 000 habitants, ils ont été élus au suffrage universel direct, sur le même bulletin de vote mais sur deux listes séparées (repérage "fléché"). Dans les communes de moins de 1 000 habitants, ils ont été désignés dans l'ordre du tableau, c'est-à-dire le maire puis les adjoints puis les conseillers municipaux ayant obtenu le plus de voix. **Le législateur a voulu ainsi conférer aux élus communautaires une légitimité démocratique directe.**
- Installation du 1<sup>er</sup> Conseil communautaire le 17 avril 2014 : (élection du président, des vice-présidents, etc.)
- 1<sup>er</sup> janvier 2015, officialisation du nom de baptême : « **Communauté de communes Carmausin-Ségala** » (**sigle 3CS**). Entrée en vigueur de la nouvelle identité visuelle (voir logo en 2<sup>e</sup> de couverture).

*En 2008, la pose de la première pierre de la ZA de la Croix de Mille scelle la volonté de rapprochement des deux Communautés de communes.*

*De gauche à droite : François Philizot, Préfet du Tarn – Didier Somen, Président de la CCSC – Jacques ASTRUC, Maire de Pampelonne – Francis Maffre, Président de la 3C – Bernard Raynaud, Vice-Président Conseil Régional – Thierry Carcenac, Président du Conseil Général du Tarn – Eric Maire, Secrétaire général Préfecture du Tarn.*



# La gouvernance



**La Communauté de communes Carmausin-Ségala est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) au fonctionnement analogue à celui des communes.**

*Séance plénière du Conseil communautaire au château de la Verrerie.*

## L'organe délibérant : le Conseil communautaire

Il compte 57 conseillers communautaires élus pour 6 ans. Le nombre de sièges et leur répartition ont été fixés par l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2013 en fonction de la population des communes. Règle de base, chaque commune dispose d'au moins un siège et aucune commune ne peut détenir plus de la moitié des sièges.

Le Conseil communautaire règle les affaires qui relèvent de ses domaines de compétences. Il se réunit au moins une fois par trimestre (séances publiques).

## L'organe exécutif : le Président (Didier SOMEN, maire de Taïx)

Elu parmi les conseillers communautaires lors de la séance du 17 avril 2014 :  
- il fixe l'ordre du jour et préside les

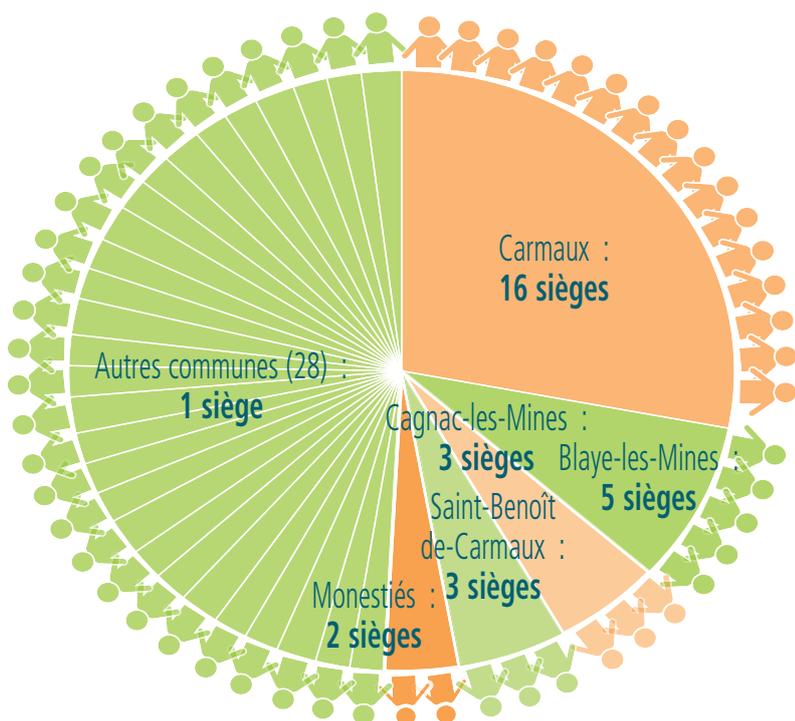
séances du Conseil communautaire ;  
- avec l'appui de ses services, il met en œuvre les décisions ;  
- il représente l'institution.

## Le Bureau : 12 vice-présidents + 12 membres

Élus parmi les conseillers communautaires lors de la séance du 17 avril 2014 :

- les vice-présidents représentent le président au sein des différentes commissions,
- le Bureau prépare les séances du Conseil communautaire.

## Répartition des sièges au sein du Conseil communautaire



## Les commissions thématiques :

Ce sont des groupes de travail et de réflexion composés d'élus et présidés par un vice-président. Chaque commission a en charge un domaine d'intervention spécifique en lien direct avec les compétences statutaires de la Communauté de communes (voir chapitre suivant) et les missions que lui confie le Conseil de communauté. ➤



*Réunion du Bureau.*

(De gauche à droite et de haut en bas.)

**Président :**

- Didier SOMEN (maire de Taix)

**Vice-présidents :**

- Alain ESPIE (maire de Carmaux),  
**1er vice-président,**
- Francis MAFFRE  
(conseiller délégué, Carmaux),  
**Administration Générale  
et communication,**
- Alain ASTIE (maire de Rosières),  
**Finances,**
- Guy MALATERRE (maire de Pampelonne),  
**Économie - Emploi,**
- Christian VEDEL (maire du Garric),  
**Aménagement du territoire  
et Développement durable,**
- Thierry SAN ANDRES  
(maire de St-Benoît-de-Carmaux),  
**Actions sociales-Politique  
de la ville,**
- Jean-Marc BALARAN  
(maire de Ste-Croix),  
**Petite enfance-Enfance-Jeunesse**
- Monique CASTE-DEBAR  
(maire de Jouqueviel), **Culture,**
- Catherine PINOL  
(conseillère déléguée, Carmaux),  
**Tourisme,**
- Bernard RAYNAL (conseiller Carmaux),  
**Collecte des Ordures Ménagères,**
- Jean-François KOWALIK  
(adjoint Blaye-les-Mines),  
**Services techniques-Équipements  
sportifs,**
- Jean NEDJARI  
(adjoint Cagnac-les-Mines),  
**Ressources humaines.**

**Membres :**

- Rolande AZAM (maire de Tanus),
- André CABOT (maire de Valderiès),
- André FABRE (maire de Blaye-les-Mines),
- Yanik GOMBERT  
(maire de St-Jean-de-Marcel),
- Jean-Pierre IZARD (conseiller, Carmaux),
- Mylène KULIFAJ-TESSON  
(adjointe Carmaux),
- Jean-Pierre LERIDANT (adjoint Montirat),
- Thierry MALIET (adjoint Saint-Christophe),
- Denis MARTY (maire de Monestiés),
- Jean-Pierre PERIE (adjoint Carmaux),
- Alain TROUCHE (maire de Villeneuve/Vère),
- Djamila VEDEL  
(adjointe St-Benoît-de-Carmaux).



*Membres du conseil  
communautaire*

**Titulaires**

**Suppléants**

**ALMAYRAC**

GONZALEZ Atanasio

ANDRIEU Christian

**BLAYE LES MINES**

FABRE André  
GUTIERREZ Marie-Thérèse  
KOWALIK Jean-François  
MILESI Marie  
SOUYRI Joël

**CAGNAC LES MINES**

ASTORG Philippe  
MASTAIN Marie-Ange  
NEDJARI Jean

**CARMAUX**

CASTIELLO Léonard  
COUCHAT MARTY Françoise  
COURVEILLE Martine  
CRESCO Robert  
ESPIE Alain  
IZARD Jean-Pierre  
KULIFAJ TESSON Mylène  
LEGRIS Christian  
LELOUP Benoit  
LEOPARDI Laurent  
MAFFRE Francis  
PERIE Jean-Pierre  
PINOL Catherine  
RAYNAL Bernard  
REY Josiane  
ROMERO Nicole

**COMBEFA**

BERTRAND René

RAYNAL Karine

**CRESPIN**

METIVET Carole

VALIERE Jean-Paul

**JOUQUEVIEL**

CASTE-DEBAR Monique COUVEIGNES Gilbert

**LABASTIDE GABAUSSE**

MERCIER Roland

ALEGRE Patrick

**LAPARROUQUIAL**

COUSIN Simon

MICHAUD Sébastien

**LE GARRIC**

VEDEL Christian

VIDAL Suzette

**LE SEGUR**

HAMON Christian

GUIRAL Frédéric

**MAILHOC**

ESCOUTES Jean-Marc

MASSOL Sylvie

**MILHAVET**

CALMELS Thierry

FRANCO Michèle

**MIRANDOL BOURGNOUNAC**

ASSIE Robert

CADILLAC Nathalie

**MONESTIES**

MARTY Denis  
SELAM Fatima

# Carte politique: La 3 CS regroupe 33 communes



## **MONTAURIOL**

MAFFRE Alain MARTINEZ Claudine

## **MONTIRAT**

LE RIDANT Jean-Pierre COSTES Nadine

## **MOULARES**

PUECH Christian SUDRE René

## **PAMPELONNE**

MALATERRE Guy Malfettes Véronique

## **ROSIERES**

ASTIE Alain ROUQUET Raymond

## **ST BENOIT DE CARMAUX**

OROZCO Jean-Michel  
SAN ANDRES Thierry  
VEDEL Djamila

## **ST CHRISTOPHE**

MALLET Thierry REYNES André

## **ST JEAN DE MARCEL**

GOMBERT Yanik DIEUZE Robert

## **STE CROIX**

BALARAN Jean-Marc BRU Christian

## **STE GEMME**

CLERGUE Jean-Claude SERIEYS Alain

## **SALLES**

BARROU Henri DOUZAL Thierry

## **TAIX**

SOMEN Didier SERIEYS Didier

## **TANUS**

AZAM Rolande RAVAILHE Benoit

## **TREBAN**

DELPOUX Jacqueline VIALA Patrick

## **TREVIEN**

BEX Fabienne VIGNOLES Michel

## **VALDERIES**

CABOT André KROUK Claude

## **VILLENEUVE SUR VÈRE**

TROUCHE Alain CHAMAYOU Jean

## **VIRAC**

REDO Aline AYMARD Jacques

## **Total**

**57**

*mise à jour 20/02/15*

**28**

# Les compétences

**Obligatoires, optionnelles ou facultatives, elles définissent les champs d'intervention de l'institution.**

**Article L5214-16**

**Code général des collectivités territoriales**



*La zone d'activité des Pessageries (Ste-Croix).*

*Le stand de l'Office de Tourisme territorial à la Foire-exposition du Ségala (Tanus).*



*La structure intercommunale Petite enfance en gérée par l'UFCV, elle a ouvert ses portes en 2*

## Principes généraux

**Territorialité** : une Communauté de communes ne peut intervenir qu'à l'intérieur de son périmètre, c'est-à-dire au sein des limites territoriales de ses communes membres.

**Spécialité** : elle ne peut intervenir que dans les domaines de compétence qui lui sont attribués par la loi ou transférés par les communes membres.

**Exclusivité** : les communes sont immédiatement dessaisies des compétences qu'elles transfèrent à la Communauté. (1)

## Les compétences de la Communauté de communes Carmausin-Ségala

### Compétences obligatoires

a) Aménagement de l'espace par la conduite d'actions d'intérêt communautaire, SCOT (2).

b) Actions de développement économique dans tous les secteurs : industrie, commerce, agriculture, tourisme...

- Entretien et gestion de la base de loisirs de La Roucarié.

- Entretien et gestion de zones d'activité (La Cokerie, La Croix de Mille, les Pessageries, la ZA Jean Savy).

- Appui technique en matière de conseil, d'ingénierie et d'études.
- Dans le domaine touristique, actions visant à renforcer l'attractivité du territoire (Office de Tourisme du Ségala tarnais).

### Compétences optionnelles

a) Politique du logement et du cadre de vie : lancement d'une OPAH.

b) Action sociale d'intérêt communautaire :

- pôle social : maîtrise d'œuvre du contrat de ville, accompagnement des populations précaires, logement temporaire

- pôle insertion : plateforme de réussite éducative (PRE), parcours emploi (PE)

- pôle enfance/enfance/jeunesse (RAM, crèches-haltes-garderies, accueils périscolaires et extrascolaires, conventionnement avec la CAF et la MSA, mise en œuvre du projet éducatif territorial...)

- actions développées par le Centre social du Ségala tarnais.

c) organisation et gestion du transport à la demande.

d) Entretien de la voirie communautaire.

e) Gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

### Compétences facultatives

a) Actions en matière d'environnement

- Mise en œuvre d'une gestion intégrée

et durable de l'eau et des rivières (hors production et distribution) par le soutien aux syndicats de bassins versants (Viaur, Cérou-Vère, Tarn),

- Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers pour les trois communes urbaines.

b) Culture et sport : entretien, fonctionnement et animation de certains équipements culturels et sportifs (pôle aquatique l'Odysée, Musée/Centre d'art du Verre, salles de sport des lycées).

c) Incendie et Secours : participation aux investissements et au fonctionnement des services d'incendie.

d) Technologies de l'information et de la Communication (TIC) : actions portant sur l'accès au haut débit et Système d'information géographique (SIG).

e) Mise en valeur, restauration et protection d'éléments du petit patrimoine.

1) Doc. Agence des maires 30.

2) Le SCoT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des actions notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

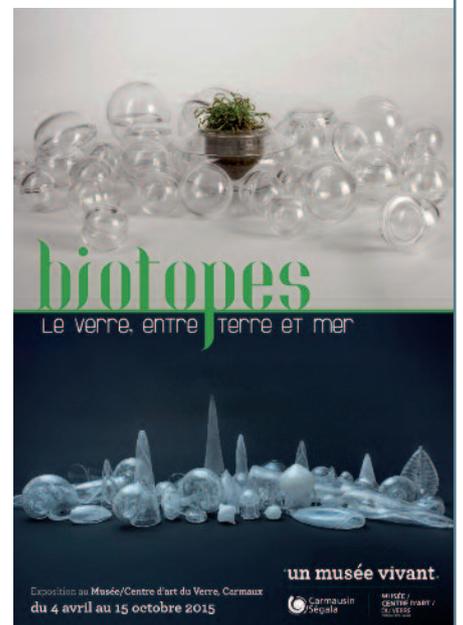


Restauration de la Maison du Polonais dans la Cité des Homps (Cagnac-les-Mines).



Balilage des sentiers de randonnée.

Musée/Centre d'art du Verre (expo 2015).



École maternelle/jeunesse de Cagnac-les-Mines : 014.



Intervention de l'équipe technique du Syndicat de rivière Cérou-Vère (enlèvement d'embâcles).

# Au service des

**L'exercice des compétences communautaires touche directement ou indirectement de nombreux domaines de notre vie quotidienne. Illustration...**

## La vie professionnelle, l'emploi

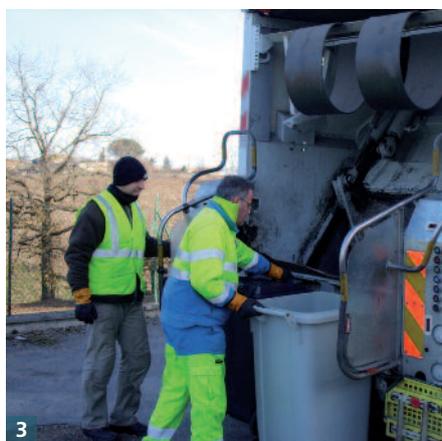
*La 3CS aménage et gère les ZA de la Cokerie, de Tronquié-Payssel (photo 1), de la Croix de Mille, du*



*Garric (2) et des Passageries. Les entreprises installées représentent environ 700 emplois.*

## L'environnement

*La 3CS assure la collecte des ordures ménagères (3) pour les trois*



*communes urbaines de Carmaux, Blaye-les-Mines et Saint-Benoît-de-Carmaux. Ces déchets ménagers sont ensuite acheminés vers le Centre de traitement de Trifyl (4)*



*pour leur élimination ou leur valorisation. (ici, centrale de production d'électricité à partir du biogaz issu des déchets).*



## L'action sociale

*La 3CS gère la crèche du Ségala (5). Elle apporte son soutien à plusieurs associations dans les cadres péri-scolaire et extra-scolaire(6). Basé à Valderiès, le Centre Social du*



*Ségala Tarnais développe un certain nombre d'actions en direction de tous les publics. Décliné sous plusieurs formes, le dispositif*



*"L'Escambiar" (7) organise des temps de rencontres dans les bourgs-centres du Carmausin-Ségala.*

## La vie culturelle

*La 3CS a créé l'espace cinéma Clap' Ciné Carmaux (8) géré par L'YRE Cinémas (délégation de service public). Elle organise l'opération "Ciné en fête, ciné en famille" à l'intention de tous les*

# habitants



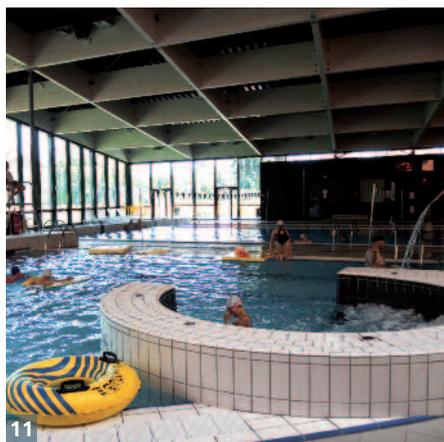
8  
écoliers du territoire et apporte une aide financière aux médiathèques du territoire (9) (ici celle de Valderies).



9  
La 3 CS soutient certaines associations à vocation culturelle (10). Elle a établi des partenariats avec des Centres de ressources comme la Scène Nationale ou l'ADDA pour proposer aux habitants



du territoire des spectacles de qualité.  
Elle gère le Musée/Centre d'Art du Verre.



## Les loisirs

11  
Depuis son ouverture en 2013, le nouveau pôle aquatique l'Odysée (11) accueille tous les publics. Pendant la période estivale, La 3CS assure l'entretien et la gestion de l'aire de baignade de La Roucarié (12).

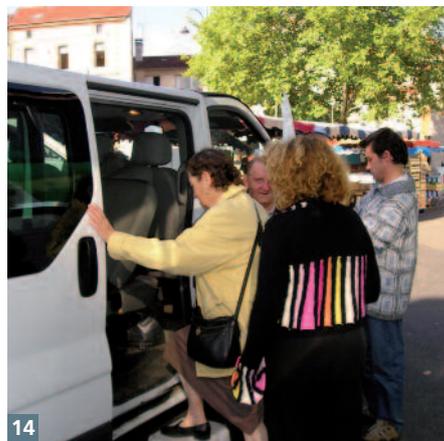


12  
Elle a organisé un maillage très dense de sentiers de randonnées pédestres (13) et VTT (480 km au total !) qu'elle entretient en liaison avec le Conseil Général. Planifiées par l'Office de Tourisme intercommunal, les soirées gourmandes chez les producteurs contribuent à la promotion du territoire.



## L'environnement, le cadre de vie

13  
La Communauté de communes organise le Transport à la demande (TAD)(14).



14  
Elle organise et gère le service public d'assainissement non collectif (SPANC) (15).



# Les moyens de la Communauté de communes

## Les Communauté de communes sont des EPCI à fiscalité propre.

### 1) Les moyens financiers (ressources)

Comme ses communes membres, l'EPCI perçoit :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat ;
- la taxe d'habitation (TH) ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) ;
- une "fiscalité économique" :
  - la cotisation foncière des entreprises (CFE),
  - une fraction sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
  - 50% des IFER éolien et stockage gaz (1),
- le FPIC (2) : reversement issu des ensembles intercommunaux les plus « riches » vers les moins favorisés grâce à un fonds spécifique.

### 2) Les moyens humains

La Communauté de communes Carmausin-Ségala compte 90 agents répartis dans les services suivants :

#### Direction Générale

- service finances et comptabilité.
- service ressources humaines et affaires juridiques.

#### 1) Pôle administration générale et communication

- a) Direction
- b) Service communication
- c) Secrétariat Général

#### 2) Pôle cadre de vie

- Musée/Centre d'Art du Verre.
- Office de Tourisme.
- Cyberbase.
- Actions patrimoniales.

#### 3) Pôle de développement économique

#### 4) Pôle de cohésion sociale

- a) Direction
  - administration, coordination financière.
  - Petite enfance/Enfance/Jeunesse.

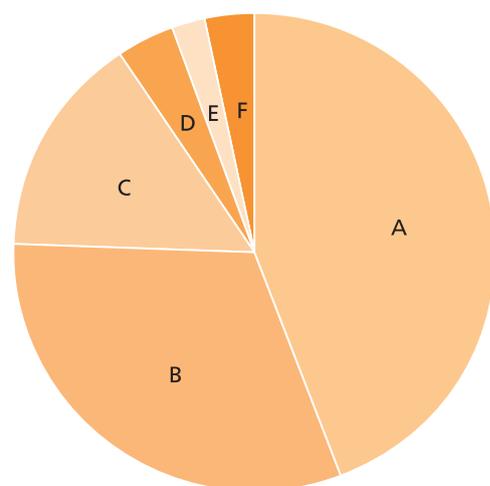
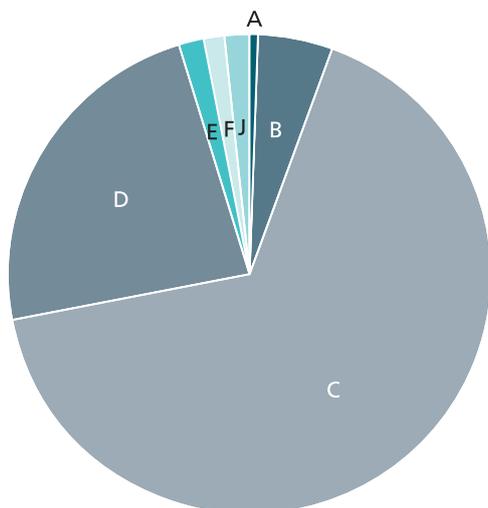
- Crèche du Ségala.
- Jeunesse, veille éducative.
- Pôle d'insertion.
- b) Transport à la demande.

#### 5) Pôle développement durable, aménagement

- a) Direction
- b) Aménagement, urbanisme, habitat, SCOT, Service soutien aux communes, marchés publics
- c) Services techniques
  - travaux espaces verts, voirie et entretien.
  - collecte ordures ménagères et tri sélectif.
  - agents techniques.
- d) Odyssée
- e) Environnement et performance
  - SPANC.
  - Environnement, énergie.
- f) Poste de Secours La Roucarié.

1) IFER : imposition forfaitaire sur les réseaux  
2) FPIC : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

A	Atténuations de charges	0,83 %
B	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4,83 %
C	Impôts et taxes	66,51 %
D	Dotations, subventions et participations	23,14 %
E	Autres produits de gestion courante	1,85 %
F	Produits financiers	1,44 %
J	Produits Exceptionnels	1,40 %



Charges de fonctionnement	44,32 %	A
Charges de personnel et frais assimilés	31,29 %	B
Atténuations de produits / Reversement aux communes	15,00 %	C
Charges financières	4,04 %	D
Charges exceptionnelles	2,02 %	E
Dotations aux amortissements et provisions	3,34 %	F

# Relever le défi

**Confrontées à la crise et aux coupes franches de l'Etat dans ses dotations, les Communautés et leurs communes membres se doivent d'adapter leurs capacités afin de poursuivre l'aménagement de leur territoire et la gestion des services de proximité. Solution prônée par le gouvernement, la mutualisation au sein du bloc communal (communauté + communes).**

Aujourd'hui, les communes sont confrontées au désengagement de l'État.

- Baisses successives de la dotation globale de fonctionnement (DGF).
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, suppression des missions de conseil et d'ingénierie qu'assuraient les services de l'Etat (ATESAT)
- À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, fin de l'instruction des actes d'urbanisme (permis de construire par ex.) pour les communes qui appartiennent à des intercommunalités de plus de 10 000 habitants. La compétence incombera au maire, même si celui-ci peut toujours la déléguer à l'intercommunalité. ("Application du droit des sols", conséquence de la loi ALUR.)

L'une des solutions consiste à renforcer les solidarités au sein du bloc communal afin de réaliser des économies substantielles.

a) La Communauté de communes Carmausin-Ségala intervient déjà aux côtés de ses communes membres :

- elle entretient une partie de la voirie communale considérée "d'intérêt communautaire". (150 km pour l'ensemble des communes);
- en matière d'environnement, elle adhère aux syndicats qui prennent en charge la gestion de la qualité des eaux de nos rivières. Elle organise, sur l'ensemble du territoire, le Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC);
- son ingénierie apporte une aide à la communication (soutien en infographie pour l'élaboration des bulletins municipaux);
- elle prend en charge, pour l'ensemble des communes, la participation aux investissements et au fonctionnement

- des services d'incendie et de secours;
- elle procède à la collecte des déchets ménagers pour les communes urbaines;
- elle assure l'entretien, la gestion et l'animation de certains équipements et structures d'intérêt communautaire (Pôle aquatique, Musée/Centre d'Art du Verre).

b) Sur demande des communes, grâce à son ingénierie administrative, juridique et technique, elle peut aussi apporter :

- une maîtrise d'ouvrage délégué;
- une aide à l'instruction de certains dossiers (demande de subventions, passation de marchés publics...);
- un groupement de commandes pour minorer les coûts.

En 2015, l'Etat souhaite formaliser cette coopération entre les communes et leur intercommunalité par le "Schéma de mutualisation des services". A la clé, une mesure incitative : l'introduction d'un "coefficient de mutualisation" qui interviendrait dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée aux Communautés de communes.



*Entretien de la voirie communautaire.*

*Le pôle communication aide les communes dans la composition des bulletins municipaux.*



# Le Carmausin-Ségala terre de diversité et de contr

**Grande diversité des paysages, sites remarquables, richesse patrimoniale : traversé à l'est par l'axe Toulouse-Rodez, le territoire du Carmausin-Ségala bénéficie de nombreux atouts pour séduire le visiteur. Tour d'horizon rapide...**

Salles-Cordes, la D905 Carmaux-Mirandol-Rieupeyroux, sans oublier l'ex-RN 88 (avenue d'Albi) depuis le Garric jusqu'à la Croix de Mille via Carmaux.

La voie ferrée Toulouse-Carmaux-Rodez ne dessert pas de gare intermédiaire et enjambe le Viaur grâce à un ouvrage d'art exceptionnel : le viaduc métallique de Tanus construit par Paul Bodin (1902).

## 2 -Environnement et paysages: une remarquable diversité !

Le territoire couvert par la Communauté de communes occupe une situation géographique particulière, sur la zone de contact entre les terrains tertiaires du Bassin Aquitain et le socle primaire du Massif Central.

Au nord et à l'est (entre les rivières Viaur et Cérrou) les ondulations du plateau du Ségala correspondent au massif ancien (pénéplaine). Ce plateau est profondément entaillé par la rivière Viaur, frontière naturelle entre les départements du Tarn et de l'Aveyron. Au-delà du Cérrou (partie ouest et sud), la plateforme calcaire du plateau de Cordes prend le relais ; l'érosion et les rivières (Vère et ses affluents) l'ont découpée en petits plateaux qui portent les bourgs de Blaye, Labastide, Mailhoc, Ste-Croix, Villeneuve... Cette surface tabulaire domine la val-

## 1-Situation

Le territoire de la Communauté de communes Carmausin-Ségala est situé au nord du département du Tarn, à environ 80 km de Toulouse, 60 km de Rodez et 15 km d'Albi dans sa partie médiane. Il est traversé par un axe routier majeur, la RN 88 (Toulouse-Albi-Rodez-Séverac) en 2x2 voies jusqu'à Tanus avec franchissement du Viaur par un remarquable viaduc (1998). Parmi les voies secondaires qui organisent le maillage intérieur, mentionnons la D 600 Albi-Cordes, la transversale 91 Valdériès-Carmaux-Monestiés-

*Les locaux de la Communauté de communes, rue du Gaz à Carmaux.*



*Le Musée-Mine de Cagnac.*

*Les viaducs ferroviaire et routier de Tanus.*



*La Mise au Tombeau de Monestiés.*

lée du Tarn par un abrupt qui atteint 70 à 80m par endroits. Au centre (axe nord-sud), s'allonge la cuvette du bassin houiller carmausin. Le tracé des cours d'eau obéit au relief et à la structure. Nées dans le Massif Central, les rivières principales (Viaur et Cérou dans sa partie supérieure) dévalent les terrains anciens par des gorges.

Le territoire est également situé à un carrefour bioclimatique remarquable : certes le climat océanique domine, mais l'influence méditerranéenne y est également sensible (bouffées de vent d'autan) et l'on perçoit en hiver, dans les terres les plus hautes du nord, la rudesse du climat continental.

À cette diversité des sols et des climats correspondent la diversité des paysages, la richesse de la flore et de la faune. Sur les espaces non cultivés, les chênes, châtaigniers, frênes, fougères et bruyères du Ségala ; au-delà du Cérou, sur les affleurements blancs et caillouteux, les touffes de genévriers et les petits bois de chênes du causse de Cordes.

### 3 – La richesse patrimoniale

L'Histoire industrielle du bassin carmausin a laissé une empreinte indélébile et un héritage patrimonial exceptionnel qui fait l'objet, depuis une trentaine d'années, d'opérations successives de réhabilitation et de mise en valeur : Musée-mine de Cagnac, Château de la Verrerie et son Musée Centre d'art du Verre, Pôle aquatique l'Odysée et parc du Candou,



*Le château de la Verrerie.*

monument Jaurès... Au nord, depuis les viaducs de Tanus jusqu'au village de Laguéprie, les gorges du Viaur offrent aux inconditionnels de la nature de splendides panoramas jalonnés de quelques vestiges remarquables (église des Planques, castelas de Thuriès et Jouqueviel ...) En se dirigeant vers le sud, on s'accorde volontiers une halte prolongée dans la cité médiévale de Monestiés classée parmi les plus beaux villages de France : depuis la chapelle St-Jacques et sa remarquable Mise au tombeau jusqu'au Musée Bajen-Vega on flâne dans les ruelles étroites bordées de maisons à colombages... Quelques kilomètres plus loin, ce sont les pigeonniers de Labastide-Gabausse, les longs murets de pierres blanches qui quadrillent l'espace jusqu'aux premiers vignobles, avec les bourgs de Mailhoc, Milhavet, Villeneuve/Vère et Ste-Croix.

Portée par la collectivité, la mise en valeur de ces sites remarquables (sécurisation, restauration, réhabilitation du petit patrimoine, organisation de circuits de randonnée, de circuits thématiques, création d'évènementiels comme la Biennale des Verriers...) contribue à drainer vers notre territoire de nombreux visiteurs.

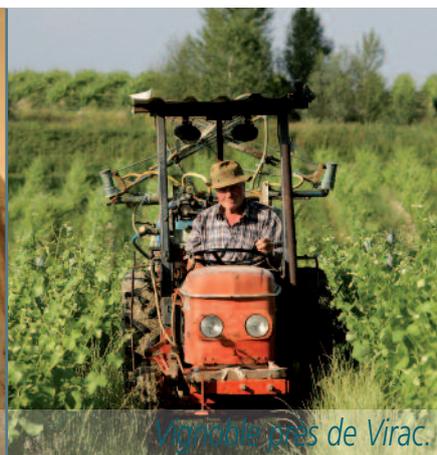


*Le musée/Centre d'art du verre.*



*L'Église des Planques.*

*Troupeau du Ségala.*



*Vignoble près de Virac.*



# Le territoire et sa démographie

**Forte entre 1970 et 2000 (- 28.3%), la déprise démographique du bassin de vie carmausin ralentit ensuite. Le recensement de 2006 marque l'inversion de tendance, essentiellement due à un solde migratoire positif.**

## Analyse

**1 - L'évolution démographique** de la couronne périurbaine confirme le profil général avec toutefois quelques disparités. La population des communes situées dans l'aire d'influence du bassin albigeois a augmenté très sensiblement entre 2006 et 2012. C'est le cas de Cagnac-les-Mines qui gagne plus de 200 habitants pendant la période (+ 9,6 %) avec Taïx dans son sillage (+ 28 %). Sur l'axe Albi-Cordes, Sainte-Croix (+11,3 %) et Villeneuve/Vère (+17,7 %) bénéficient également de ce rayonnement.

En Ségala nord, Pampelonne et Monestiés gagnent chacune plus de 100 habitants (respectivement +14,7 % et +8,7 %). Les communes les plus proches de la 2x2 voies Toulouse-Rodez confirment le regain récent, notamment Sainte-Gemme (+10,8 %) et Saint-Jean-de-Marcel (+19 %). Figurent également dans ce peloton dynamique Combefa (+15,4 %) et Labastide-Gabausse (+9 %). Les autres communes du territoire, surtout les plus enclavées, ont vu leur population augmenter légèrement ou stagner.

**2 - Frappées par la crise industrielle,** les communes urbaines ont perdu plus de 35 % de leur population entre 1970 et 2006. L'inversion de tendance s'est confirmée pour Saint-Benoît et Blaye-les-Mines ces dernières années.

**3 - L'arrivée de nouvelles populations** (migrations résidentielles) compense le solde naturel négatif ; cet apport est toutefois moins important qu'au plan départemental ou régional. L'impact sur les caractéristiques démographiques et sociales de la population reste limité. Ces résultats induisent deux des enjeux du Carmausin-Ségala : renforcer l'attractivité

du bassin de vie et fixer de manière durable ces nouveaux arrivants.

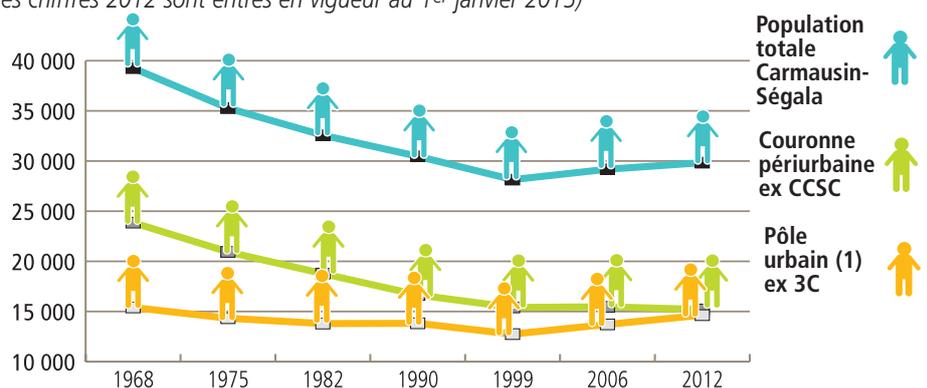
**4 -La population du bassin de vie carmausin** est vieillissante : les plus de 60 ans représentent 34,4 % (31,7 % pour le département).



*Foule à la Foire du Ségala.*

## Évolution de la population municipale 2012

(les chiffres 2012 sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015)



1) Selon la définition INSEE, il s'agit d'un "moyen pôle" puisqu'il offre à ses habitants moins de 10 000 emplois.

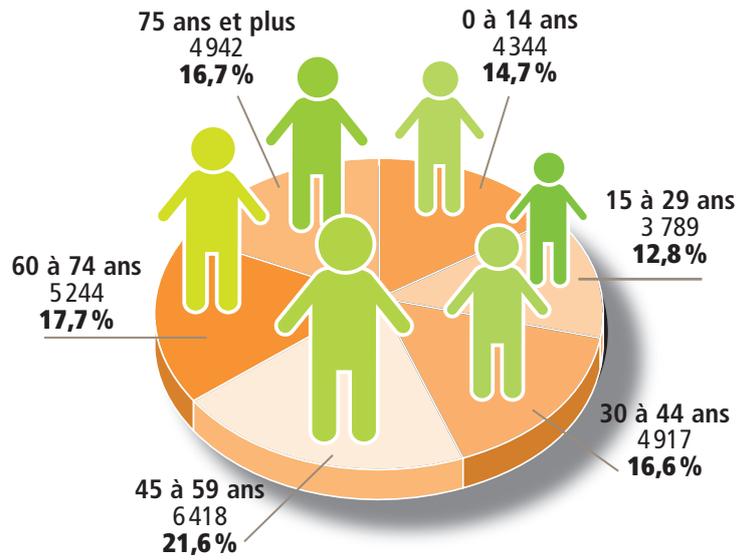
## Variations de population entre 1999 et 2011

	1990 - 1999		1999 - 2006		2006 - 2011	
	CP	PU (1)	CP	PU	CP	PU
Variation annuelle de la population en %	- 0,5	- 0,8	+ 0,5	+ 0,0	+ 1,1	- 0,4
Due au solde naturel en %	- 0,6	- 0,7	- 0,4	- 0,3	- 0,2	- 0,5
Due au solde migratoire en %	+ 0,0	- 0,1	+ 0,9	+ 0,6	+ 1,3	+ 0,1
Taux de natalité	7,0	7,7	7,7	8,1	9,2	9,0
Taux de mortalité	12,8	14,4	11,6	14,2	15,1	13,9

1) CP : couronne périurbaine - PU : pôle urbain



### Composition de la population par tranches d'âge



*Au marché de Carmaux.*



# Autres données démographiques (2011)

**Les tableaux comparatifs révèlent des disparités entre la couronne rurale et le pôle urbain.**



## Les déplacements domicile-travail (mouvements pendulaires)

### 1) Où travaillent les actifs de la 3CS

- sur le territoire de l'intercommunalité 55 %
- sur la CA albigeoise 32 %
- sur d'autres communes 13 %

### 2) Qui travaille sur le territoire de la 3CS

- les résidents de l'intercommunalité 75 %
- des résidents de la CA albigeoise 15 %
- des résidents d'autres communes 11 %

En matière d'emploi confirmation des liens entre le territoire de la 3CS et l'agglomération albigeoise. Le flux est essentiellement nord-sud. Certaines communes appartiennent à la fois à la couronne périurbaine carmausine et à la couronne périurbaine albigeoise.

(Sources INSEE, Observatoire du Pays de l'Albigeois et des Bastides)

## Composition des familles

	Couronne périurbaine	Pôle urbain
couple avec enfant(s)	38,4 %	31,9 %
familles monoparentales	9,4 %	14,6 %
hommes seuls avec enfants	2,2 %	2,1 %
femmes seules avec enfants	7,2 %	12,5 %
couples sans enfant	52,3 %	53,5 %

La différence notable concerne les familles monoparentales. (Écart de 5 points entre la zone urbaine et la zone rurale.)

## Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	Couronne périurbaine	Pôle urbain
ACTIFS :	71,5 %	68,1 %
• ayant un emploi	64,6 %	56,5 %
• chômeurs	6,9 %	11,6 %
INACTIFS	28,5 %	31,9 %
• élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	6,5 %	8,9 %
• retraités ou préretraités	13,6 %	12,1 %
• autres inactifs	8,4 %	10,8 %

Pour le pôle urbain, le taux de chômage est plus élevé que celui du département (10,6 %) et de la Région (9,4 %).

## Population des 15 ans ou plus selon la catégorie socio-professionnelle

	Couronne périurbaine	Pôle urbain
Agriculteurs exploitants	4,7 %	0,4 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,0 %	2,8 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3,7 %	2,9 %
Professions intermédiaires (santé, éducation...)	12,3 %	8,6 %
Employés	15,4 %	16,1 %
Ouvriers	10,1 %	13,5 %
Retraités	37,3 %	35,0 %
Autres personnes sans activité professionnelle	12,5 %	20,7 %

On notera l'importance des retraités. Dans l'agglomération, plus de la moitié de la population est sans activité.

## Emploi selon le secteur d'activité

	Couronne périurbaine	Pôle urbain
agriculture	21,1 %	0,9 %
industrie	17,3 %	12,8 %
construction	10,4 %	5,6 %
commerce, transport, services divers	21,2 %	35,3 %
administration publique, enseignement, santé, action sociale	30,0 %	45,4 %

La part de l'activité agricole et de l'activité industrielle reste importante. Toutefois, considérés sur une longue période, ces deux secteurs se sont nettement contractés.

# Quel avenir pour le Carmausin-Ségala

**Véritable feuille de route de la Communauté de communes le "Projet de territoire" est en cours d'élaboration par les élus communautaires. Le président Didier SOMEN en esquisse les axes directeurs.**

**La Communauté de communes du Carmausin-Ségala vient de souffler sa première bougie au terme d'une année 2014 particulièrement chargée. Où en est-elle aujourd'hui ?**

Les élus communautaires n'ont pas ménagé leur temps pour que nous puissions prendre la mesure de notre nouvelle collectivité en procédant aux ajustements nécessaires en matière de réorganisation des services et d'orientation financière. Par exemple, nous manquons de recul pour évaluer, au plan budgétaire, l'incidence d'équipements lourds comme le Centre aquatique Odysée, Clap Ciné Carmaux ou l'Accueil de loisirs de Cagnac-les-Mines : ces deux dernières structures n'ont réellement commencé à fonctionner qu'en 2014. Aujourd'hui, nous disposons d'une vision beaucoup plus claire en termes de ressources et d'emplois. Nous pourrions donc, en 2015, formaliser les compétences de notre intercommunalité et intégrer cette formalisation dans notre projet de territoire tout en affirmant l'identité du Carmausin-Ségala.

**Quels seront les grands axes de ce projet territorial ?**

Après des années de déprise démographique, le Carmausin-Ségala se redresse, nous enregistrons depuis bientôt une décennie l'arrivée de nouvelles populations. Il s'agit surtout de couples jeunes avec enfants. Nous devons donc continuer à tout mettre en œuvre pour que ces arrivants se plaisent chez nous et qu'ils décident de s'y fixer. Cette "stratégie de l'accueil" doit mobiliser plusieurs facteurs clés : d'abord une politique volontariste en matière de développement économique et de soutien à l'emploi dans tous les secteurs d'activité. C'est d'autant plus nécessaire que notre bassin de vie n'est pas épargné par la crise actuelle ; par conséquent, nous



*Didier Somen : « Renforcer les solidarités entre le pôle urbain et sa couronne rurale ».*

devons être en mesure de saisir toutes les opportunités qui se présenteront. Deuxième axe majeur, le maintien voire le renforcement d'un haut niveau de services à la population. De ce point de vue, le pôle urbain de Carmaux est bien doté et il permet à notre bassin de vie d'être pratiquement autonome. Sur l'ensemble du territoire, nous allons aussi mettre en œuvre le Contrat local de santé (1), en liaison avec l'A.R.S (2) Enfin n'oublions pas la qualité du cadre de vie : l'opération OPAH que nous venons de lancer est un élément de réponse à cette préoccupation.

**Quel rôle sera dévolu à l'action culturelle, au tourisme ?**

Il s'agit là de deux leviers que nous mobilisons pour renforcer l'attractivité du Carmausin-Ségala. Très tôt, nous avons attribué à la Culture un rôle important. Nous l'avons fait en aidant les associations à vocation culturelle, en nouant des liens étroits avec des Centres de ressources comme la Scène Nationale et l'ADDA, en portant des projets forts comme le Centre d'Art/Musée du Verre, plus récemment Clap'Ciné Carmaux...

parce que nous sommes convaincus que la vie culturelle renforce le lien social entre les populations. Quant au tourisme, c'est sa mission-même que d'assurer la promotion de notre territoire, d'accueillir les visiteurs, de développer des complémentarités avec des sites mieux identifiés comme ceux d'Albi ou Cordes... La création de l'Office de tourisme du Ségala tar-nais répond à cet objectif.

**Ville et campagne, même stratégie ?**

Bien sûr, même si nous devons prendre en compte, dans notre réflexion, les spécificités de chaque espace. Pour la partie urbaine, je pense à la fragilisation, à la précarisation d'une partie de la population. Depuis plusieurs années, grâce à la politique de la ville, nous développons un faisceau d'actions complémentaires pour tenter de remédier à ces situations difficiles ; c'est essentiel si nous voulons préserver la cohésion sociale, le "vivre ensemble" auquel nous sommes tous très attachés. L'adhésion, la participation de nos communes rurales à cette politique de la ville renforcera les solidarités au sein de notre bassin de vie.

**Si l'on élargit le champ, vous poursuivez la réflexion prospective dans le cadre du schéma de cohérence territoriale (SCOT) ?**

Sous l'égide du Pays de l'Albigeois et des Bastides, nous réfléchissons avec nos homologues de Cordes, Vaour, Valence à l'organisation de nos territoires, à leur complémentarité et donc aux solidarités, aux synergies que nous pouvons mettre en œuvre. Nous nous interrogeons aussi sur l'impact que pourrait avoir la réunion de deux régions aussi différentes que Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon sur notre dynamique territoriale.

1) Contrat local de santé : il définit des actions locales qui portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soin et l'accompagnement médico-social.

2) ARS : Agence régionale de santé.



## Carmausin Ségala

### **Communauté de Communes Carmausin-Ségala**

Siège social : 2 Rue du Gaz 81400 CARMAUX

Tél. : 05 63 36 14 03

Fax : 05 63 36 14 04

Courriel : ccsc.segala@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30,

Le vendredi : de 9 h à 12 h

Accueil standard

Tél. : 05 63 36 14 03

### **Office du Tourisme du Ségala Tarnais**

Tél : 05 63 43 46 44

### **Assainissement non collectif (SPANC)**

Tél : 05 63 36 15 03

### **Transport à la demande (TAD)**

Tél : 05 63 36 15 00

### **Développement économique**

Tél. : 05 63 80 15 64

### **Musée/Centre d'art du verre**

Domaine de la Verrerie 81400 Blaye les Mines

Tél : 05 63 80 52 90

### **Odysée – Centre aquatique du Parc**

Rue Camboulives - 81400 CARMAUX

Tél : 05 63 76 64 91

### **Collecte des déchets**

Zone d'activités de la Centrale

Rue André Ampère 81400 CARMAUX

Tél : 05 63 80 50 40

### **Crèche du Ségala**

La Croix de Mille – 81190 PAMPELONNE

Tél : 05 63 36 98 18

### **Relais d'assistantes maternelles (RAM)**

9 bis boulevard Charles de Gaulle – 81400 CARMAUX

Tél : 05 63 43 18 60

### **PLED (Pôle local emploi et développement)**

9 rue Raspail – 81400 CARMAUX

Tél : 05 63 36 14 40

### **Logements temporaires « Le Ressort »**

3 rue de la Verrerie – 81400 CARMAUX

Tél : 05 63 36 13 32

Coordonnées GPS : 44.053454 - 2.153338